

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA REUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2022

DCM20221026/044

DEMANDE DE LABELLISATION MFS (MAISON FRANCE  
SERVICES)

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 31 octobre 2022.

Que la convocation a été faite le 20 octobre 2022.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	35
Représentés :	7
Absents :	3
Total des votes :	42



Le Maire

Joé BEDIER

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six octobre, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. BEDIER Joé, RAMASSAMY Laurent, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, RAMIN Jean Yannick, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, NAZE Gilles, COUPOU Jimmye, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, GRONDIN Jimmy, SABABADY Marie Josette, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, LARIVIERE Marie, MAILLOT Serge René, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adélaïde, PERMACAONDIN Isabelle, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic, RAMIN Odile

**ETAIENT REPRESENTES :**

MM. PEQUIN Jean-Marc, CEVAMY Primilla, PAYET Catherine Anne, ASSICANON Jean Thierry, BENOIT Sabrina, CHANE TO Marie Lise, TIPAKA Nadia

**ETAIENT ABSENTS :**

MM. DIJOUX Sabrina, SAID Moussa, NAUD CARPANIN Marie-Hélène

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame Audrey PERIANIN-CARPIN a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

## **DCM20221026/044 -DEMANDE DE LABELLISATION MFS (MAISON FRANCE SERVICES).**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La Maison France Services (MFS) est un nouveau modèle d'accès aux services publics initiée par le Ministère de la Cohésion des Territoires sous forme d'appel à projet, qui vise à permettre à chaque citoyen d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien.

L'accessibilité aux services publics est un enjeu d'égalité et de cohésion sociale prioritaire pour la Ville de Saint-André, particulièrement face à l'évolution des modes de vie et des technologies.

Les politiques publiques d'accès aux droits et de promotion de l'inclusion numérique prennent corps en particulier aujourd'hui au travers du dispositif Maison France Services et plus généralement dans la modernisation des mairies de proximité.

Les critères définis dans cet appel à projet sont définis ainsi :

- Une ouverture au moins 5 jours par semaine sur une amplitude minimale de 24h hebdomadaires ;
- 2 agents polyvalents formés par le CNFPT qui accueilleront les usagers pour assurer un traitement fluide des demandes ;
- La production de lettres d'intention des partenaires obligatoires : Pôle Emploi, CDAD, CGSS, CAF, La Poste, DRFIP. Chacun des opérateurs de back-office aura désigné au minimum un référent de «back-office» local afin d'assurer le traitement des demandes complexes auxquelles sont confrontés les agents polyvalents, dans une optique de non-réorientation systématique ;
- Chaque France Services sera équipée d'une borne d'accueil, d'un espace de confidentialité clos permettra d'assurer des rendez-vous, en présentiel ou à distance, en toute intimité ;
- Toutes les structures sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Chaque Maison France Services est financé à hauteur de 30 000 € par an.

A ce jour et après une première évaluation des possibilités d'accueil des futures MFS, la Ville se positionne sur la création de deux structures à :

- Rivière Du Mât Les Bas
- Fayard / Chemin du Centre

Cette demande s'appuie sur un réseau de structures de proximité existant sur le territoire et qui fait l'objet d'une volonté de modernisation et d'un rééquilibrage de l'offre de services par l'équipe municipale.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés [(10 abstention(s) (CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, TIPAKA Nadia, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic, RAMIN Odile)) :**

**Article 1 :**

- Autorise le maire à formuler la demande de labellisation des Maison France Services de Fayard/ Chemin du Centre et de Rivière du Mât Les Bas et de signer les conventions y afférentes.

Conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai de deux mois.

Pour extrait conforme  
Fait à Saint-André le 02 NOV. 2022

Le Maire  
  
Joé BEDIER

